

# les tarifs du stationnement

## CÔTÉ VILLE

### “La tarification sociale fonctionne”

**La maire de Grenoble Eric Piolle défendait la tarification sociale et prévient : “quelle stratégie financière en cas d’abrogation ?”**

Eric Piolle : “Lundi 26 septembre, à l’occasion du Conseil municipal, le Cluq (Comité de liaison des unions de quartiers) qui s’était saisi du nouveau dispositif d’interpellation citoyenne, a présenté une pétition demandant l’abrogation de la délibération sur la nouvelle politique du stationnement à Grenoble.

La tarification du stationnement sur voirie est l’un des nombreux leviers que nous avons choisis d’actionner pour que demain, Grenoble soit une ville plus fluide, moins polluée et plus agréable à vivre. Suite au débat lors du Conseil, comme le dispositif d’interpellation citoyenne le prévoit, je me suis prononcé en fa-

veur du maintien de la délibération adoptée par la Ville en juin dernier et donc de soumettre à la votation la demande du Cluq. Jusqu’à la semaine de vote, qui se tiendra du 10 au 15 octobre, une campagne sera menée. Elle sera l’occasion pour les pétitionnaires de défendre leurs arguments et de proposer une stratégie financière transparente permettant de financer leur proposition en cas d’abrogation de cette délibération.

La Ville a souhaité mettre en place une politique tarifaire de stationnement résident solidaire, indexée sur le quotient familial, en introduisant 11 tranches de tarifs entre 10 et 30€. Comme pour d’autres politiques publiques, il est juste et équitable que chacun contribue selon ses ressources. 40 % des titulaires actuels du ticket résident voient ainsi leur tarification baisser. La tarification sociale fonctionne, et c’est une



Eric Piolle, lors du conseil municipal du 26 septembre. Photo Lisa Marcelja

grande fierté ! Nous avons également été attentifs aux remarques des acteurs économiques, en expérimentant la généralisation des 20 premières minutes de stationnement gratuites en zone commerçantes.

A l’occasion du Conseil Municipal, j’ai également proposé d’ouvrir un processus d’évaluation ouvert et pluraliste qui permettra d’approfondir le diagnostic en matière de stationnement,

d’évaluer et d’améliorer au besoin la politique menée. Cette évaluation pourrait démarrer dès 2017 en rassemblant autour de la table tous les acteurs concernés et intéressés, et pourrait s’appuyer sur des données statistiques nouvelles, inexistantes jusqu’à présent et que la nouvelle politique votée en juillet dernier permet justement de collecter.” ●

## OÙ VOTER ?

Du lundi 10 au samedi 15 octobre, les Grenoblois pourront voter sur la question du stationnement, ainsi que pour différents projets du budget participatif.

Où voter ? Du lundi 10 au vendredi 14 octobre :

- Hôtel de ville 8h-17h50 ;
- ADIJ, 16 bd Agutte Sembat, lundi et jeudi 9h30-17h30, mardi 13h-17h30, mercredi 9h30-12h30 / 13h30-17h30, vendredi 9h30-12h ;
- Maisons des Habitants Chorier Berriat, Centre-Ville, secteur 3, Capuche, Teisseire et Le Patio aux horaires d’ouverture habituels.

Samedi 15 octobre :

- Hôtel de ville 10h-17h.
- Bibliothèque Kateb Yacine 12h-17h.
- Bibliothèque Centre-ville 11h-17h.

Pour voter, il faut :

Etre résident grenoblois et avoir plus de 16 ans.

Se munir d’une pièce d’identité et d’une carte électorale (ou d’un justificatif de domicile).

## MAINTENANT, VOUS POUVEZ TRIER TOUS LES EMBALLAGES



Plus d’informations : [lametro.fr](http://lametro.fr) / 0 800 500 027

appel gratuit